



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-10-14

Séance du vendredi 13 novembre
2020

POLITIQUE DE L'HABITAT : APPROBATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ASSOCIES DE LA SOCIÉTÉ DE COORDINATION DE FORME ANONYME COOPÉRATIVE À CAPITAL VARIABLE DANS LE HAUT-RHIN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEES AVEC PROCURATION :

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-2-10-3 du 8 février 2019 relative au regroupement des bailleurs sociaux,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-10-7 du 1^{er} juillet 2019 relative à,
- VU l'avis des instances représentatives du personnel d'Habitat de Haute-Alsace,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-9-10-8 du 9 octobre 2020 relative au regroupement des bailleurs sociaux,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les projets de statuts et de pacte d'associés joints à la présente délibération ;
- Autorise la prise de participation de son Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace, à hauteur de 15 000 € dans le capital social de la Société de Coordination RHENALIA réunissant Coopérative Centre-Alsace Habitat, Habitats de Haute-Alsace, m2A Habitat, Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace et Saint-Louis Habitat ;
- Désigne M. Pierre BIHL en qualité de représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Société de Coordination ;
- Autorise Habitats de Haute-Alsace à constituer et à déposer avec les quatre autres organismes associés la demande d'agrément de la Société de Coordination auprès du Ministère du Logement.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité